

## ANTI-MOUSSE TOITURES ET TERRASSES

**Agent puissant pour  
éliminer les mousses,  
algues, lichens,  
champignons.  
Sans javel - Sans chlore.**



### CONDITIONNEMENTS

Réf : **AM 402**  
Bidon - 4 x 5 L

Réf : **AM 403**  
Tonnelet - 20 L

### Produit à usage professionnel

**DANGEREUX** - Respecter les précautions d'emploi.  
Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quand aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.

### • DESCRIPTION

ANTIMOUSSE TT détruit radicalement les algues, les mousses et les lichens présents sur les supports suivants : Ardoise, béton, bois traité, brique, carrelage, clôtures, coques de bateaux, cours de tennis, dalles de jardin, margelles, fontaines, bassins, matériaux composites, monuments, murs, pierre, sculptures, stores traités, toitures, tuiles.

Le composé cationique halogéné empêche la croissance des végétaux des embranchements des bryophytes et des thallophytes ; Ils meurent ainsi par asphyxie. Le tensio actif non ionique favorise leur décollement du support. Les qualités de ce produit lui confèrent par son exceptionnel pouvoir mouillant une infiltration complète des moindres interstices des matériaux. Les matériaux et supports traités, grâce à ANTI MOUSSE TT retrouvent leur aspect initial.

### • CONSEILS D'APPLICATIONS

S'utilise par temps sec de préférence. Pulvériser ou épandre le produit dilué dans l'eau à raison de 1 litre de ANTIMOUSSE TT pour 9 litres d'eau, par temps sec de préférence.

Laisser agir sans frotter puis attendre 5 à 7 jours, soit le temps suffisant pour que les végétaux ou mousses deviennent bruns. Eliminer les résidus par brossage puis rincer à l'eau (uniquement dans le cas d'un traitement préventif). Les surfaces retrouvent leur éclat d'origine.

**POUVOIR COUVRANT : 1 litre de ANTIMOUSSE TT dilué dans 9 litres d'eau permet de traiter 200 m<sup>2</sup>.**

### • CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Aspect : liquide    | pH à l'état pur : 7,0 à 8,0    |
| Couleur : jaune     | Densité à 20°C : 1.000 ± 0.005 |
| Odeur : citronnelle | Solubilité : totale dans l'eau |

### • PRECAUTIONS D'EMPLOI

**UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

**BIOCIDE TP10 : préparation liquide concentré à effet curatif.**

**NATURE CHIMIQUE :**

- Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures : 62,7 g/l.
- Essence parfumante.
- Tensio actif non ionique.

Lire attentivement la fds avant utilisation (disponible sur [www.aexalt.net](http://www.aexalt.net)).

Conserver hors de la portée des enfants. Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Fermer l'emballage après utilisation. Ne pas mélanger à d'autres produits. L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche Ne pas mélanger aux eaux de bassin et fontaines (traiter ces surfaces lorsqu'elles sont vides ou en arrêt de fonctionnement).

### STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

### ÉTIQUETAGE RÉGLEMENTAIRE

Concerné (cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité).

Selon : le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (correspond à l'étiquetage dit « CLP »).

Étiquetage : SGH05 ; SGH09 ; H314 ; H400

### TRANSPORT ADR

Soumis (cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité).

### CODE DOUANIER

3808.99.90

### AExalt est une marque de Pluho

Espace Vinci - 24-28 avenue Graham Bell - Immeuble "Le Monet" 10A  
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES - Tél. : 01 60 17 02 80 - Fax : 01 60 17 02 81  
[www.aexalt.net](http://www.aexalt.net) - [contact@aexalt.net](mailto:contact@aexalt.net)